

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 3 janvier 2011 portant nomination au conseil  
du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1101512S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement  
de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère  
consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'amé-  
nagement du territoire ;  
Vu la décision du 29 octobre 2010 portant nomination au conseil du personnel navigant profes-  
sionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le paragraphe *b* du II (Section du transport aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 29 octobre 2010  
susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation militaire :

Le colonel Jean-Yves FORT est nommé membre titulaire, en remplacement du colonel Jean-Marc  
LE GARREC. »

Article 2

Le paragraphe *b* du III (Section du travail aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 29 octobre 2010  
susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation militaire :

Le colonel Jean-Yves FORT est nommé membre titulaire, en remplacement du colonel Jean-Marc  
LE GARREC. »

Article 3

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 9 octobre 2012.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement  
durable, des transports et du logement.

Fait le 3 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de la coopération européenne  
et réglementation de la sécurité,*

G. EYDALEINE